

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique..... 2

Vendredi 17 avril 2020
Séance de 11 heures

Relevé des échanges n° 7

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence
de Roland Lescure,
*Président***

La commission des affaires économiques a auditionné, en visioconférence, M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique.

M. le président Roland Lescure. Monsieur le secrétaire d'État, nous souhaitons savoir comment notre système numérique et de télécommunication s'adapte à la situation totalement inédite de confinement généralisé, dans laquelle un quart de la population active française est au télétravail.

Nous souhaitons également débattre de souveraineté numérique. Ainsi nous avons recours pour cette réunion au logiciel Zoom, qui soulève des questions de sécurité.

Nous aimerions que vous reveniez sur le soutien aux startups, dont la nature justifie des mesures particulières.

Enfin, nous devons évidemment aborder le sujet du *tracking*.

M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique. Cette période de confinement nous confirme que le numérique est devenu l'épine dorsale de nos sociétés, de nos institutions et de nos entreprises. En la matière, l'Europe est en retard.

Ce retard concerne les outils numériques utiles au fonctionnement de nos institutions, tant lorsqu'il s'agit d'organiser des réunions que d'administrer notre cadre réglementaire : comment prendre des décisions à distance, comment organiser des scrutins au Parlement ? Des solutions existent, singulièrement en Asie.

Le retard se manifeste aussi dans la vie quotidienne. La numérisation des entreprises françaises accuse du retard ; nos petites et moyennes entreprises (PME) sont peu nombreuses à vendre sur internet – deux fois moins qu'en Italie –, ce qui pose problème en cette période de confinement. Il faut certes une régulation des grandes plateformes américaines de vente à distance, mais nos petits commerces doivent être plus présents sur internet.

Ce qui pose un problème de souveraineté, c'est que notre fonctionnement et notre vie quotidienne reposent sur des outils essentiellement anglo-saxons et que nous n'avons pas le choix. Ce constat valide, en quelque sorte, les efforts consentis depuis trois ans par le Gouvernement. La *Startup Nation*, telle qu'elle a parfois été raillée, a permis à un champion français d'émerger dans le domaine de la télémédecine.

Enfin, notre retard affecte l'inclusion numérique. En cette période de confinement, les personnes privées de réseau internet ou ne sachant pas utiliser les outils subissent une double peine : elles n'ont pas accès aux services essentiels de l'État permettant de se renseigner sur le Covid-19, de télécharger l'attestation ou de se déclarer sur Pôle emploi ; elles ne peuvent pas communiquer avec leurs proches pour adoucir le confinement.

Les circonstances ont permis d'opérer une sorte de mise à jour, mais de toute évidence, elle ne tiendra pas à long terme. Le secrétariat d'État chargé du numérique a déployé ses efforts dans quatre directions.

D'abord, pour conquérir notre souveraineté numérique, nous ne devons pas abandonner l'écosystème de startups. Une biotech a besoin de dix ans pour réaliser un

bénéfice ; si nous abandonnions maintenant ces entreprises qui sont moins liées au système bancaire et prennent plus de risques, il en faudrait autant pour les reconstruire.

Un plan de 4 milliards d'euros reprend l'ensemble des dispositifs de crise en les adaptant à la situation particulière des startups : chômage partiel, soutien à la trésorerie, prêts garantis par l'État (PGE), versement anticipé du crédit d'impôt recherche (CIR), outils spécifiques de financements non bancaires. À ce jour, 10 000 startups ont obtenu un pré-accord de leur banque pour un PGE, pour un montant total de 1,5 milliard d'euros.

Il faudra aller plus loin, car nous avons besoin de nos propres champions pour la visioconférence ou le *cloud computing*. C'est une urgence pour la souveraineté européenne.

Ensuite, nous craignons de subir, à l'instar de certains pays voisins, un ralentissement des réseaux de télécommunication, susceptible d'empêcher la télémédecine, la transmission de données entre hôpitaux, voire les appels d'urgence. Nous avons demandé aux opérateurs de renforcer les réseaux et d'accroître leur surveillance, et pris des mesures pour leur en faciliter la maintenance. Nous sommes également intervenus auprès des principaux utilisateurs de bande passante pour qu'ils diminuent la pression sur les réseaux, et pour que le lancement de la chaîne Disney + soit décalé. Toute inquiétude sur la résilience des réseaux français est désormais écartée.

En cette période, la question des zones blanches se pose avec plus d'acuité. Le déploiement du réseau est ralenti par le confinement ; il faudra qu'il reparte extrêmement vite.

Les réseaux numériques de l'État, internes comme externes, ont été soumis à forte tension, en particulier les serveurs du ministère de l'éducation nationale. Grâce à la réactivité remarquable de la direction du numérique et des différents services, les choses sont maintenant sous contrôle. Les solutions d'urgence, la « tuyauterie », devront être repensées dans une vision pérenne d'évolution des métiers, comme se propose de le faire M. Jean-Michel Blanquer pour l'enseignement à distance.

Nous avons également beaucoup fait pour lutter contre la fracture numérique. Les opérateurs ont augmenté le plafond des forfaits et distribué des téléphones, mais la situation reste difficile dans de nombreux endroits. L'État soutient une initiative bienveillante du monde de la médiation numérique qui, à travers un site internet, solidarite-numerique.fr, et un numéro de téléphone 01 70 772 372, met 2 000 médiateurs professionnels en relation avec les personnes qui sont équipées mais ne sont pas à l'aise avec le numérique.

Enfin, nous mobilisons les ressources numériques pour la gestion de l'épidémie de Covid-19. Le site internet maladiecoronavirus.fr aide au tri des patients ; il a permis de diviser par trois le nombre d'appels au 15 en Île-de-France. Tout en maintenant l'anonymat des personnes, il permet de suivre l'évolution locale de l'épidémie et on lui doit la confirmation de l'anosmie comme un des symptômes de la maladie.

En matière de télémédecine, le nombre de téléconsultations est passé de 10 000 à 500 000 par semaine. L'existence d'un champion français en la matière nous a permis d'encaisser le choc. Parmi les outils de télésurveillance médicale, l'application Covidom de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) permet de suivre les patients de retour chez eux.

Ces outils s'inscrivent dans un énorme travail de collecte de données pour mieux connaître et anticiper l'évolution de la maladie. Sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), les données remontant des hôpitaux et de l'Assurance maladie sont analysées par des algorithmes de façon à révéler d'éventuels facteurs de risques, comme des interactions médicamenteuses ou autres comorbidités. Sont ainsi étudiées les propriétés protectrices du BCG ou la possibilité de détecter le Covid-19 à partir des scanners thoraciques de personnes infectées. En quelques semaines, nous avons fait des progrès inédits dans le domaine du numérique et de la santé, qui nous seront utiles pour des centaines d'autres pathologies.

Le numérique va aussi servir au déconfinement et à la maîtrise de la maladie, notamment par l'identification et le dépistage. La capacité à intervenir très vite et de manière quasi industrielle explique la réussite de l'Allemagne et de la Corée du Sud – dans ce pays, 20 000 équivalents temps plein (ETP) sont exclusivement consacrés à l'enquête sanitaire de départ. C'est à ce stade qu'interviendrait l'application StopCovid, en totale conformité avec la protection des libertés publiques et les lois en vigueur. Son objet est d'informer une personne qu'elle s'est trouvée à proximité d'une autre, testée positive depuis, pour qu'elle-même puisse se faire tester. L'enjeu, en touchant quelques milliers de personnes supplémentaires, est de prendre des mesures très vite pour éviter que l'épidémie ne reparte.

Le Gouvernement est en train de développer cette application, ce qui demandera plusieurs semaines. Les problèmes techniques sont levés graduellement et son déploiement n'a pas encore été décidé. Le Parlement aura l'occasion de s'exprimer à ce sujet les 28 et 29 avril prochains. Ce projet, développé en commun avec les Allemands et les Suisses, pourrait intéresser d'autres pays européens, ceux-ci estimant qu'il peut offrir une aide pour éviter le rebond de l'épidémie.

M. Éric Bothorel (LaREM). Les objectifs du *New deal* mobile et du plan France très haut débit pourraient être remis en cause, l'ordonnance « télécom » du 25 mars 2020 ne permettant pas de poursuivre le déploiement des réseaux. Les collectivités territoriales ont cessé d'instruire les demandes d'autorisations. Où en sont les discussions interministérielles pour lever ces freins ?

Le seul débat sur l'application StopCovid, tout à fait en phase avec nos principes et nos valeurs et fondamentales, devrait se limiter à son efficacité sanitaire. Tous les outils doivent être essayés pour faire face au mieux à cette grave crise ; si celui-ci n'est pas utile, il sera abandonné. Comment favoriser son adoption par la population pour atteindre le seuil de 60 % d'utilisateurs auquel certaines études conditionnent son efficacité ? Quelles seraient ses conséquences sur la vie en entreprise ? Une alerte constituerait-elle une cause d'exercice du droit de retrait pour un salarié exposé au public ?

Comment abordez-vous le problème des tests de dépistage qui entraîneraient des faux négatifs ?

M. Jérôme Nury (LR). Nous sommes un certain nombre à nous inquiéter du *tracking*. Quelles techniques – GPS, Bluetooth, WiFi, NFC – seront réellement utilisées ? Les VPN permettent de se localiser dans n'importe quel lieu du monde, les présences numériques risquent de ne pas correspondre à la réalité physique. Cette possibilité de contrôle de nos vies et de nos déplacements renvoie au roman de George Orwell, *1984*. L'État n'a pas la capacité de garantir la sécurité et la confidentialité des données – le *dark web* a ainsi aspiré nombre de données à partir de Zoom. Comment notre liberté chérie et notre sécurité numérique

seront-elles préservées et assurées ? L'Assemblée nationale doit absolument débattre de ce sujet, non pas technique ou médical, mais éthique.

Mme Marguerite Deprez-Audebert (Modem). Les professionnels évoquent un retard d'au moins douze mois dans le plan France très haut débit. Où en est-on ? Y a-t-il toujours 13 millions d'illectronisés, ne sachant pas se servir des outils numériques ? L'initiative solidarite-numerique.fr mérite d'être portée à la connaissance des personnes âgées.

Les zones blanches sont encore trop nombreuses. Même si le Covid-19 n'y est pas très répandu, ne devrait-on pas considérer l'équipement numérique comme un service essentiel afin que les chantiers y reprennent ?

Enfin, le confinement met en évidence des questions relatives à la qualité de vie, dont une bonne part concerne les équipements numériques et leurs conséquences.

Mme Marie-Noëlle Battistel (Soc.). Avec le confinement, les besoins numériques ont explosé. Qu'envisagez-vous pour les zones blanches où le télétravail, l'école à distance et le maintien des relations sociales sont impossibles ?

Le *tracking* suscite à la fois interrogations et inquiétudes. Alors que 25 % des Français n'ont pas de smartphone, comment atteindra-t-on le taux de 60 % d'utilisateurs ? Comment seront garanties les libertés fondamentales ? Il faudra un débat et un vote au Parlement.

Mme Laure de La Raudière (UAI). Dans le domaine du numérique, le confinement révèle de vraies réussites, par exemple en matière de télé médecine ou d'enseignement à distance, mais aussi des difficultés du côté de l'équipement de l'administration. Quels chantiers faudra-t-il lancer après la crise ? Le drame économique doit être compensé par une amélioration administrative.

Le déploiement des réseaux, notamment fixes, est plus urgent et essentiel que jamais. Il faut revoir l'ordonnance du 25 mars 2020 pour permettre une remise en route dans ce domaine, et Enedis doit considérer ses chantiers de raccordement comme prioritaires.

Mme Sylvia Pinel (Libertés et Territoires). Y aura-t-il une nouvelle stratégie pour renforcer notre souveraineté numérique ? Dans le domaine de l'enseignement à distance, les capacités sont-elles désormais adaptées aux flux ? Quel succès les médiateurs de la plateforme solidarite-numerique.fr rencontrent-ils ? Cette plateforme a-t-elle vocation à être pérennisée ? Observe-t-on des difficultés liées à une sur-utilisation de la bande passante ? Des mesures seront-elles prises à la fin de l'état d'urgence sanitaire pour remédier au ralentissement de l'application du plan France très haut débit ? Les aides prévues pour les factures internet et mobile des ménages les plus précaires ne concernant actuellement qu'Orange. Envisagez-vous de négocier avec les autres opérateurs ?

S'agissant de l'application StopCovid, pourquoi se priver d'un vote au Parlement ? À partir de quel niveau d'adhésion de la population le dispositif sera-t-il efficace ? Ne risque-t-on pas de créer un faux sentiment de sécurité ?

M. Alain Bruneel (GDR). La question du *tracking* est également politique. Il faut éviter de sacrifier nos libertés individuelles et nos valeurs au nom d'une prétendue sécurité

sanitaire. Du reste, une faille de sécurité est toujours possible et les garde-fous devront donc être très robustes.

Le *tracking* doit être accompagné d'une politique de dépistage ; en la matière, nous accusons un retard coupable. La priorité doit être de protéger nos concitoyens, notamment grâce à des masques. Sachant qu'un quart de la population, n'a pas de téléphone capable de télécharger des applications, quelles solutions envisagez-vous ? Comment le Gouvernement entend-il garantir le caractère provisoire du dispositif ?

M. le secrétaire d'État. Je salue les opérateurs et leurs salariés qui réalisent, à notre demande, de très gros efforts pour maintenir les réseaux et continuer à les développer. Nous faisons en sorte qu'ils puissent continuer à circuler. Nous avons renoncé à annuler la suspension des délais de recours résultant des ordonnances, à la demande des collectivités territoriales – plus personne n'y traite les dossiers –, mais nous avons exonéré les opérateurs de certaines démarches administratives pour les interventions d'urgence. Malgré notre mobilisation avec l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), je ne peux pas vous dire que les plans *New deal* mobile et France très haut débit ne seront pas affectés par la crise. À la sortie du confinement, l'impératif sera de revenir le plus vite possible au rythme de déploiement antérieur.

Je vous invite tous à communiquer sur ce qui est fait en matière de solidarité numérique, notamment auprès des personnes âgées. Je suis très tenté par l'idée de pérenniser la plateforme, en lien avec la médiation physique.

Nous considérons déjà la souveraineté numérique comme un sujet extrêmement important avant la crise. Nous avons sept « licornes », dont quatre depuis moins d'un an. Nous avons des années de retard par rapport aux Américains et aux Chinois dans certains secteurs essentiels pour notre sécurité, comme le *cloud*.

Parmi les priorités d'après-crise pour mettre à niveau les systèmes d'information de nos institutions, l'aspect réglementaire est prégnant. Pour permettre la télémédecine, nous avons dû prendre en urgence une foule de dispositions. Le Parlement doit aussi pouvoir continuer à fonctionner, notamment par le vote à distance. La nécessité de respecter les règles de distanciation dans l'hémicycle va finir par poser un problème démocratique. Sans parler de la question de l'inclusion : 13 millions de personnes non connectées ou ne sachant pas se servir d'internet, c'est un frein à la dématérialisation des démarches.

StopCovid n'est pas une application de *tracking*. L'idée est bien de retracer les relations sociales mais aucune donnée de géolocalisation ne sera utilisée. Lorsque des personnes ayant téléchargé l'application se trouveront physiquement à proximité pendant un certain temps, leurs « clefs » seront enregistrées sur chacun de leurs téléphones. Si l'une d'entre elles est ensuite testée positive, elle pourra le déclarer grâce à l'application ; une notification sera envoyée aux personnes qu'elle aura croisées pour les en informer et les inviter à faire un test à leur tour. Il n'y aura aucune obligation et personne ne saura de quel contact il s'agit. Ni l'État ni le système de santé ne sauront rien non plus : tout sera crypté et anonymisé. Il faudra être capable de s'en assurer pour que les problèmes politiques qui ont été évoqués n'existent pas. On pourra montrer qu'il n'y a aucun risque en matière de libertés publiques car le code de l'application sera public.

Quant au taux de 60 % d'utilisateurs de l'application, il provient d'études épidémiologiques anglaises partant du présupposé que l'application constitue la seule manière

d'inciter les personnes à se faire tester et de couper les chaînes de transmission du virus. Le déconfinement rendra nécessaire d'identifier extrêmement vite les personnes positives, parfois asymptomatiques, pour ne pas laisser des vecteurs du virus dans la nature. La première manière de le faire consiste, comme cela a été fait aux Contamines-Montjoie, comme en Corée du Sud et en Allemagne, à faire appeler les personnes par des employés préfectoraux ou de Santé publique France, et à leur poser toutes sortes de questions visant à identifier d'autres personnes. Cette opération, exempte d'anonymat, n'est pas magique ; elle implique une très grosse organisation et connaît des limites, comme l'impossibilité de se souvenir des individus que l'on a pu approcher à moins de 2 mètres au cours des quatorze jours précédents, et encore moins ceux que l'on a simplement croisés sans les connaître.

L'application complète, de manière anonyme, le travail manuel, téléphonique et présentiel effectué par les enquêteurs sanitaires. Si, grâce à elle, des milliers de personnes pouvaient se faire tester, le retour de l'épidémie pourrait être évité. Cela explique que l'ensemble des pays européens s'intéressent à cette solution, pourvu qu'elle ne remette pas en cause les droits et libertés publiques. Il est légitime que le Parlement s'interroge et que la CNIL se prononce à son sujet. Mais dès lors qu'on se sera assuré qu'elle présente toutes les garanties, il me paraît que nous devons nous en doter. Que l'application soit téléchargée sur 60 % des téléphones n'est pas une condition en soi ; simplement, plus les Français se la procureront, plus l'action des autorités sanitaires gagnera en efficacité.

Les conditions techniques dans lesquelles l'application est développée n'appellent aucune modification, ni réglementaire ni législative, de notre droit. Cependant, le Gouvernement, conscient des interrogations qu'elle suscite, a proposé à l'ensemble des groupes parlementaires d'en débattre. Quant à faire suivre le débat d'un vote, sur quoi celui-ci porterait-il, sachant que l'application ne sera pas finalisée pour les 28 et 29 avril – le sera-t-elle, d'ailleurs, pour le 11 mai ? Les députés ne peuvent pas voter oui, en mettant des conditions, et à quoi bon une abstention massive ?

Il serait plus utile, nécessaire même pour la démocratie, que les parlementaires puissent suivre les développements à travers une sorte de comité de suivi. J'ai invité tous les présidents de groupe parlementaire à me préciser quelles sont leurs lignes rouges, et je me suis engagé à les respecter au nom du Gouvernement, sauf difficultés techniques.

M. Jean-Luc Lagleize. Comment les commerçants de proximité, artisans et indépendants, que les Français veulent soutenir, peuvent-ils se lancer dans le commerce en ligne ? Le Gouvernement les y incitera-t-il financièrement ? Comment mieux faire connaître aux consommateurs les options à leur disposition ?

M. Didier Martin. Le *tracking* assure-t-il suffisamment la nécessaire confidentialité et la stricte protection des données médicales ?

Vous souhaitez, au moyen de votre application, dépister les patients atteints du Covid-19, dont certains sont guéris ou asymptomatiques. Or, au moment du déconfinement, ce sont les immunisés formels qu'il conviendra d'identifier, c'est-à-dire ceux qui pourront se déplacer librement et reprendre une activité.

M. Sébastien Leclerc. Les éditeurs du numérique en santé ont répondu à votre appel aux entreprises en déployant massivement et gratuitement des services de télé-médecine dans l'ensemble du territoire, voire au-delà de nos frontières. Ces mêmes entreprises interviennent aux côtés des services de l'État et de la sécurité sociale pour développer les solutions

techniques nécessaires au déploiement des politiques publiques. Dans le contexte, leur expertise représente un atout dont on ne peut se passer. Comment votre ministère travaille-t-il avec ces éditeurs ?

M. Damien Adam. Selon une *fake news*, que l'État n'a pas suffisamment combattue, la 5G serait à l'origine du virus. Selon la Convention citoyenne pour le climat, elle serait aussi inutile. Si ce n'est déjà fait, il serait utile qu'elle vous auditionne pour en saisir les enjeux pour la France. Il sera essentiel, à la sortie du confinement, d'accélérer la mise en œuvre du plan France très haut débit. La *gigabit society* doit devenir au plus vite une réalité.

On ne dit pas assez que StopCovid est une application de *tracing* et non de *tracking*, ce qui la fait apparaître comme non consensuelle, alors qu'elle aura toute sa place dans la boîte à outils du déconfinement.

Mme Valéria Faure-Muntian. Peut-on envisager un plan de continuité d'activité numérique, notamment pour les entreprises, en cas de crise sanitaire ou cyber ?

La régulation des plateformes est-elle toujours d'actualité ? Sera-t-elle débattue par la Représentation nationale ?

M. Fabien Di Filippo. Quelles garanties le *tracking* ou le *tracing* apportent-ils en matière de durée de conservation des données ?

Pourrez-vous proposer un service permettant l'installation par visioconférence des nouveaux conseils municipaux, de façon sécurisée sur le plan tant juridique qu'informatique ?

Mme Stéphanie Do. L'application StopCovid suppose l'activation du *Bluetooth*, une opération rédhitoire pour les personnes âgées. Serait-il techniquement possible que les opérateurs téléphoniques puissent, à la demande des particuliers, l'activer automatiquement ?

Mme Typhanie Degois. Différentes études placent les entreprises françaises en mauvaise position en termes de maturation digitale. Quels moyens le Gouvernement met-il à leur disposition pour soutenir le commerce *via* le numérique ? Plus particulièrement, quel est le rôle de France Num, lancé par le Gouvernement en 2018, aujourd'hui et à moyen terme ? La mise en place d'un fonds d'investissement est-elle envisagée ?

Mme Anne-France Brunet. Dans la région Pays de la Loire, le *tracing* manuel permet de déceler au maximum dix nouveaux cas par jour. Contrairement à l'Allemagne, nous ne disposons pas des ressources physiques qui seraient nécessaires à la sortie du confinement. Comment comptez-vous inciter les citoyens à installer l'application numérique sur leur téléphone ?

M. Dino Cinieri. Avez-vous prévu un programme avec les entreprises de manière à pallier les retards d'implantation des installations numériques ?

S'agissant du *tracking*, il importe que les libertés publiques de nos concitoyens soient assurées.

M. le secrétaire d'État. À l'évidence, nous devons mettre notre numérique à niveau dans tous les domaines – souveraineté, outils, usages, inclusion.

Nous avons lancé un appel aux grandes plateformes de *e-commerce* afin que des petits commerces physiques français puissent vendre sur internet. Celles qui ont répondu ont proposé des tarifs réduits, de même qu'un accompagnement ainsi que la possibilité de trouver les commerçants en tapant leur nom ou leur adresse. Parallèlement, nous avons lancé un appel à ces derniers pour qu'ils fassent l'effort de s'y inscrire, mais nous nous heurtons toujours au même problème : les atteindre et les convaincre de l'utilité de procéder ainsi. La question n'est pas financière.

L'application ne fera état d'aucune donnée médicale.

L'Allemagne et l'Angleterre ont abandonné leur politique de « badges sanitaires », permettant de connaître les personnes immunisées, en mettant fin aux tests sérologiques, dont la fiabilité est problématique.

Un énorme travail a été accompli par l'Agence du numérique en santé afin de recenser, sur le site *santé.fr*, l'ensemble des services numériques selon une typologie par offre, prix, sécurité, ainsi que pour organiser une normalisation des algorithmes de télésurveillance.

Nombre de *fake news* circulent à propos de la 5G, dont aucune étude scientifique ne démontre la dangerosité sanitaire – sans parler de son implication dans le Covid-19. Je n'ai pas été auditionné par la Convention citoyenne pour le climat, mais je suis persuadé qu'il n'y aura pas de transition climatique sans le numérique, l'intelligence artificielle et, probablement, la 5G.

Un plan de continuité de l'activité numérique est une excellente idée.

Nombre d'options avaient été envisagées sur le plan européen en matière de régulation des plateformes, et la situation rend d'autant plus indispensable d'en discuter avec nos partenaires après la crise.

Le code de l'application StopCovid sera public et la CNIL, par exemple, pourra vérifier si toutes les garanties requises concernant la non-conservation des données sont effectives.

Il appartient aux conseils municipaux de se saisir des outils numériques qui peuvent être utilisés et que nous avons listés sur le site *mobilisation-numérique.gouv.fr*. S'ils souhaitent un soutien un peu plus spécifique, je les invite à se rapprocher du ministre chargé des collectivités.

S'agissant du *Bluetooth*, notre choix du volontariat ne variera pas.

Enfin, nos possibilités de *contact tracing* manuel sont en effet limitées et il faut qu'elles augmentent d'ici au 11 mai. Nous n'en sommes pas encore à communiquer sur l'application.

M. le président Roland Lescure. Merci, monsieur le secrétaire d'État.